

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 78/093 DU 11 FEVRIER 1978
SGFPT/DFP/4/3/5

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

portant intégration et nomination de Monsieur BOUNGOU Thomas, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique).

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

ISAS:

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
- (/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
- (/u le Décret 62/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
- (/u le Décret 65/44 du 12/2/1965 abrogeant et remplaçant le décret 63/376 du 22/11/1965 fixant le statut des cadres de la catégorie A1 des services de Santé;
- (/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- (/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le Protocole d'accord du 4/5/1975 signé entre la République Populaire du Congo et la Bulgarie
- (/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement - Ministre du Plan;
- (/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- (/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28/7/1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
- (/u la lettre n° 2945/DGT/DCGPCE/4/3/15 du 17/10/1977 du Directeur Général du Travail;
- (/u la lettre n° 1953/MEN/DO/G11 du 29/7/1977 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé;

D.B.:

D.C.F.:

.../...

DECRETE :

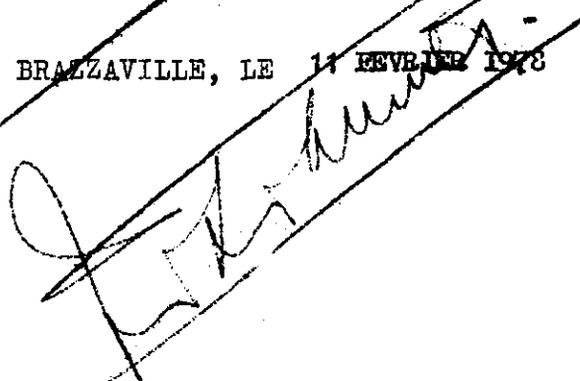
combinées
ARTICLE 1°:- En application des dispositions/du décret 65/44 du 12/12/1965 et du protocole d'accord du 4/5/1975 susvisés, Monsieur BOUNGOU Thomas, né vers 1951 à Kinsasa, titulaire du diplôme de Pharmacien, obtenu à l'Académie de Médecine de Sophia (Bulgarie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Pharmacien de 4° échelon, stagiaire indice 1.110.

ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au HORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti
Premier Ministre Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan;

BRAZZAVILLE, LE 11 FÉVRIER 1978



Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,



COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.-

Médecin Cdt. D.A. NISSONESA.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Alphonse NGUICSSOU-KOUATE.-

HENRI LOPES.-

AMPLIATIONS:-

- SGFPT/DFP.....3
- JORPC.....1
- SGFPT/BST.....1
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- MSAS.....1
- SGSP.....2
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

